


Bulletin de Germigny des Prés

Décembre 2022

Edito du Maire



Après la pandémie de 2020 - 2021, 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine et les nombreuses conséquences économiques qui y sont liées. Si personne n'est épargné par cette crise (particuliers, entreprises, collectivités...), chacun à son niveau tente de faire des économies, tout comme notre collectivité. Certains projets pourraient être reportés, réduits, voire annulés. L'économie la plus spectaculaire que nous allons réaliser est celle relative à l'éclairage public (voir article détaillé sur le sujet). Depuis longtemps nous avons mis en place une gestion rigoureuse de nos postes de dépenses (chauffage, éclairage des bâtiments), les pistes pour économiser se réduisent.

Pendant que certains se complaisent dans le pessimisme, nous ne devons pas oublier que la période des fêtes de fin d'année est et doit rester un moment privilégié. « Privilégié » car c'est l'occasion de se réunir en famille ou entre amis, de profiter de bons moments et de partager. En 2023, nous renouerons avec la tradition des **vœux du maire** qui se dérouleront **le samedi 21 janvier à 11h00 à la salle des fêtes**. Toutes les Germignonnaises et tous les Germignons sont cordialement invités. Ce sera l'occasion de nous retrouver, d'échanger et de faire connaissance avec les nouveaux arrivants sur la commune. C'est un moment de convivialité qui nous a vraiment manqué depuis 2 ans. D'ici là, au nom des élus et des agents de la collectivité, je vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

Philippe Thuillier



Mairie de Germigny des Prés
Place de la mairie
45110 Germigny des Prés
02 38 58 27 03



www.germigny-des-pres.fr
mairie-germigny@orange.fr



Panneau Pocket – Application gratuite
sur smartphone ou tablette

Sommaire

Communauté de Communes Val de Sully	1
Eclairage public	2 & 3
Eclairage Oratoire	3
Recensement.....	3
Lotissement « Le Clos de l'Oratoire ».....	3
Conservatoire des Espaces Naturels.....	4
Environnement : Les consignes de tri.....	4
Visite de la Centrale Nucléaire de Dampierre en Burly	5

Commémoration du 11 Novembre.....	5
Fleurissement.....	5
2022 : Nouveau défi – mission accomplie	6
Comité des fêtes	6
Rando Octobre Rose	6
Goûter de Noël.....	6
État civil.....	6
Légende des guirlandes du sapin de Noël.....	7
Mots Mêlés de Noël.....	7

Communauté de Communes Val de Sully

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) a démarré en septembre. Après un premier recensement de données des 19 communes, les ateliers agricoles se sont déroulés. D'autres thèmes seront étudiés lors d'ateliers dans les semaines et mois à venir. Le projet devrait durer 3 ans. Un comité de pilotage a été mis en place avec des réunions 2 fois par mois. Patrick BERTHON (adjoint en charge de l'urbanisme) et Yannick VOISE représentent notre commune. Par ailleurs, un registre est à votre disposition en mairie pour toute remarque que vous souhaiteriez y inscrire concernant le règlement, le zonage ou toute autre question relative au PLUi.

En 2024, l'entretien des digues de Loire, actuellement assuré par l'Etat, sera transféré aux communautés de communes. Nous devons donc nous organiser pour que la gestion de ces ouvrages soit faite de manière cohérente sur l'ensemble du linéaire des digues. C'est pourquoi, la CCVdS, comme les autres communautés de communes du Loiret en bord de Loire, ont adhéré à l'Etablissement Public Loire. Cela permettra une mise en commun des moyens, une gestion concertée et cohérente des digues. Malheureusement, ce transfert de compétence de l'Etat vers les collectivités locales ne s'est pas accompagné d'un transfert de moyens financiers. Il reviendra donc aux communautés de communes de financer avec leurs fonds (via la taxe GEMAPI) le coût annuel de fonctionnement mais également les investissements nécessaires pour garantir la protection et la sécurité de la population en cas de crue.



Accueil de loisirs



Ecole de musique



Eclairage public

En 2018, nous avons fait réaliser un audit de notre éclairage public par le cabinet INERGIE ADAPT. De cette étude, il était ressorti que nos armoires de commande et les 159 luminaires associés étaient vétustes, obsolètes et très énergivores.

Nous devons également nous conformer aux exigences de l'arrêté de 2018 relatif à la limitation des nuisances lumineuses :

- Limitation des lumières intrusives chez les riverains
- Aucune lumière envoyée directement vers le ciel (diminution du halo lumineux au-dessus des communes)

- Protection de la biodiversité (température de couleurs douce, lumière orientée vers les zones de circulation)
- Efficacité énergétique du projet

En 2020, après plusieurs rencontres avec INERGIE ADAPT, nous avons décidé de lancer un appel d'offres pour renouveler l'ensemble de notre parc, les lampes étant toutes remplacées par des LED offrant des garanties de consommation très inférieure et une fiabilité supérieure. Devant la prévision d'économie à réaliser, nous avons choisi de laisser l'éclairage allumé toute la nuit mais en l'abaissant de 80% pendant 8h sur toute la commune. Cela garantit un certain confort pour les usagers sans alourdir la facture. Chaque watt est judicieusement utilisé pour n'éclairer que la chaussée ou le trottoir : éclairer juste !

Ci-dessous, le tableau comparatif des coûts réactualisé avec les prévisions 2023.

	Ancien éclairage (Lampes sodium de 30-40 ans)	Eclairage LED « éclairage juste », sobres pour 30 ans
Consommation 1 luminaire	100 watts	Entre 9 et 20 watts
Consommation pour 4100h d'éclairage	470kWh/an	82 kWh/an
Coût annuel estimatif en 2023 (0,3€/kWh)	140€	25€
Coût en coupant l'éclairage entre 22h et 5h	70€	
Coût en abaissant de 80% pendant 8h, entre 22h et 6h	Impossible	7€

Source : INERGIE ADAPT

Le coût estimé du nouvel éclairage est 10 fois inférieur au coût de l'ancien éclairage !

Comment ça fonctionne ?

Les armoires sont équipées d'horloges GPS qui récupèrent les heures de coucher et de lever du soleil, permettant l'alimentation électrique des mâts d'éclairage entre ces 2 périodes. Les

ampoules LED sont programmées pour produire un abaissement de puissance de 80% (éclairage 20%) pendant 8h calé sur le milieu de la période. Le reste du temps, la puissance est à 100% (pleine puissance).

Quelques exemples :

	Eclairage 100%	Eclairage 20%	Eclairage 100%
Coucher du soleil à 18h00, lever du soleil à 8h00, soit 14h d'allumage	18h00 à 21h00	21h00 à 5h00 (Soit 8h)	5h00 à 8h00
Coucher du soleil à 21h00, lever du soleil à 7h00, soit 10h d'allumage	21h00 à 22h00	22h00 à 6h00 (Soit 8h)	6h00 à 7h00

Et si nous décidions d'éteindre au lieu d'abaisser ?

Hypothèse de coût annuel formulée avec 15% d'augmentation du coût du kWh entre 2022 et 2023 puis de 5% par an.

	2023	2024	2025
Abaissement de 80% pendant 8h	977,70€	1 026,60€	1 077,90€
Extinction pendant 6h	1 058,60€	1 111,50€	1 167,10€
Extinction pendant 8h	654,00€	686,70€	721,00€

Source : CITEOS

On constate qu'une extinction complète de l'éclairage pendant 6h reviendrait, à quelques euros près, aussi cher qu'un abaissement de 80% pendant 8h. Par contre, une extinction complète serait moins chère (environ 400€/an). Mais à ces coûts, il faut ajouter ceux de reprogrammation des 159 points lumineux et des armoires, soit 17 300€ HT. Ce qui veut dire que l'on mettrait plus de 40 ans pour amortir cette somme ... Autant dire jamais puisque la sobriété de l'éclairage LED est prévue sur 30 ans ! 😊

Les premiers résultats :

Les premiers relevés de consommation significatifs sur plusieurs mois ne seront disponibles qu'au printemps 2022.

Eclairage Oratoire

Le nouvel éclairage de mise en valeur de l'Oratoire devait être installé cet automne, mais des problèmes d'approvisionnement n'ont pas rendu cette opération possible. Le 1er trimestre 2023 est maintenant la prochaine date planifiée.

Recensement

Le recensement de la population est une opération qui se déroule tous les 5 ans dont les données collectées sont compilées et analysées par l'INSEE.

A quoi sert le recensement ?

- Connaître la population locale (et donc française) de manière statistique (âge, profession, composition du foyer, ...).
- Définir les moyens de fonctionnement des communes (montant de la participation de l'Etat, nombre de conseillers municipaux).
- Prendre des décisions adaptées pour la collectivité (création de services publics, projection sur les infrastructures nécessaires à moyen terme).

Pour les habitants de la commune de Germigny des Prés, il se déroulera **du 19 Janvier au 18 Février 2023**. Les agents recenseurs chargés de cette mission se présenteront à votre domicile pour vous remettre la notice de recensement. La réponse par internet est à privilégier. Cependant en cas d'impossibilité, les agents récupéreront la notice quelques jours plus tard.

Pour le bon déroulement des opérations, et notamment pour respecter le planning (**fin impérative le 18 février**), nous vous remercions de compléter les formulaires (papier ou internet) dans la semaine de réception.

Mr Jean-Pierre BAZIRET est le coordinateur des opérations de recensement.

Les agents recenseurs (qui se présenteront à votre domicile avec une carte spécifique attestant de leur fonction) sont :

- Mme Isabelle BERTHON
- Mr Bruno LEJARRE

Ce recensement est important ; nous avons le devoir collectif de le réussir. Nous vous remercions par avance de votre contribution et du meilleur accueil possible que vous pourrez réserver aux agents recenseurs.



Lotissement « le clos de l'Oratoire »

Le permis d'aménager du lotissement « le Clos de l'Oratoire » situé route de la Prieurée (à côté de l'atelier municipal) a été délivré à la société NEGOCIM en octobre. Cette dernière commence la commercialisation des 6 lots disponibles qui seront viabilisés avant la vente. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à consulter le site www.negocim.fr ou à contacter NEGOCIM au 02 38 44 44 75. Nous avons également créé une plaquette promotionnelle de notre village que vous pouvez retrouver sur le site internet de la commune <https://germigny-des-pres.fr/>



Conservatoire des Espaces Naturels

Au gré de vos balades en bord de Loire, vous avez peut-être traversé les sites inscrits Natura 2000 et au Conservatoire du Patrimoine Naturel. Ces espaces protégés, sont une des richesses naturelles de notre pays et plus particulièrement de notre commune. Des bénévoles interviennent régulièrement pour participer à l'entretien de ces parcelles. Fin novembre, avec le parrainage de la société SHISHEIDO, un chantier bénévole a été organisé. Malheureusement, une fois encore, ce sont de nombreux déchets qui ont été collectés (une montagne de gaines électriques !), certains se servant de ces lieux comme d'une déchetterie. Un grand blâme à ces indécors et un grand merci à tous les bénévoles qui, sous l'impulsion de Patrick MARIA, conservateur du Patrimoine, ont participé à cette opération.



Environnement : les consignes de tri

Bien trier ses déchets et emballages est une action civique. Elle permet le recyclage et évite ainsi la fabrication de nouveaux produits et par la même, préserve les ressources naturelles nécessaires pour les produire. Par ailleurs, ces déchets triés sont revendus à des sociétés spécialisées, produisant ainsi une ressource financière au SICTOM.

Cependant, ces déchets doivent être parfaitement triés, sinon le camion entier peut être refusé et au lieu de produire une ressource financière, il sera alors un coût (pas de revente, coût de transport inutile, coût de traitement supplémentaire). Il est donc **essentiel de bien trier** : verre, papier, emballage. Chacun doit être mis dans le bac approprié.

ORDURES MÉNAGÈRES

Masques, Couches et lingettes, Cigarettes, Déchets de la vie quotidienne (éponge, reste alimentaire, articles d'hygiène...), emballages non recyclables, non toxiques et non dangereux

Litière organique, Objets en plastique (brosse à dents par exemple)

COMPOST

Coquilles d'oeufs, épluchures, fruits et légumes ou abimés, Marc de café, filtres, sachets de thé, Essuie-touts mouchoirs

Déchets verts, cendres, sciures, copeaux, litière biodégradable, Reste de repas sauf viande et poisson

LES AUTRES DÉCHETS

Déchets verts, cartons, textiles, tout-venant, gravats, tout types de métaux, appareils électriques et électroménagers se déposent en déchèterie. Le gardien se tient à votre disposition pour vous orienter et faciliter le tri de vos déchets. Plus d'informations sur les filières de collecte dans l'onglet déchèterie : sictom-chateauneuf.fr

ASTUCES

Le SICTOM vous propose plusieurs services pour réduire vos déchets

- Réemploi
- STOP PUB
- Broyage à domicile
- Gobelets réutilisables
- Kit Déchets

Le moindre effort de tri contribue à l'amélioration globale du système. Sur Germigny, les consignes de tri sont bien appliquées. Nous vous en remercions 😊.

En revanche, il subsiste toujours une petite proportion d'indécors (souvent des personnes en transit) qui continuent à déposer leurs déchets un peu partout (notamment au pied des conteneurs de tri). **Ces dépôts sont quasi-quotidiens et sont intolérables !** Outre le surcoût induit (collecte et éventuel tri par l'employé technique), se pose aussi la question de la salubrité puisque, fréquemment, ce sont des restes alimentaires qui sont déposés. **Pour rappel : tout dépôt au pied des colonnes constitue une infraction de 3^e classe, amendable jusqu'à 1 500€.**

Chaque foyer doit être équipé d'un moyen de collecte des ordures ménagères. Si vous possédez une poubelle pour la collecte en porte à porte, vous pouvez adapter sa taille au volume de vos déchets (réduire la taille de la poubelle permet une petite économie).

N'hésitez pas à contacter le SICTOM, de préférence via le site internet <http://www.sictom-chateauneuf.fr/> ou par téléphone au 02 38 59 50 25

Visite de la Centrale Nucléaire de Dampierre en Burlu

Le mardi 28 et le mercredi 29 novembre, 10 élus de la commune ont visité la centrale nucléaire de Dampierre en Burlu. Au programme, présentation du fonctionnement de la centrale en salle de conférence, visite extérieure du site et de la salle des machines. Le site est impressionnant, et hyper sécurisé.

Cette visite a été très intéressante et instructive surtout pour les non-initiés.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous sur le site de l'EDF pour programmer une visite de la centrale de Dampierre : <https://www.edf.fr/centrale-nucleaire-dampierre>.



Commémoration du 11 Novembre 2022

Nous avons profité de cette matinée de commémoration pour planter un arbre à l'école. Des enfants ont participé à cette plantation en présence du Maire, des élus et bien sûr de Monsieur BIET, directeur de notre école. Il ne reste plus aux enfants qu'à baptiser cet arbre.



Nous nous sommes tous retrouvés devant le monument aux Morts pour commémorer le 11 novembre. La Marseillaise a été chantée sous l'impulsion de Monsieur Arnold PAVLOVIC.

Le pot de l'amitié qui a suivi la commémoration a permis de partager un moment de convivialité entre tous les participants.



Fleurissement

A l'occasion de cet automne, la commission fleurissement a mis en place des plantations et des décorations thématiques :

- Octobre rose sur la place de la mairie
- Halloween avec des citrouilles et des coloquintes (nous tenons à remercier Monsieur Xavier MOREAU pour nous avoir fourni les citrouilles)



- Jardinières d'Automne : mise en place de fleurs de saison dans les différentes jardinières du village (place de la mairie, parking de l'école, routes de Saint Martin et de Saint benoît, Oratoire)

Nous avons également procédé au remplacement des rosiers situés route de Châteauneuf et route de Saint Martin car dépéris du fait de leur grand âge. Nous tenons à remercier Mr Aurélien TREMBLEAU pour nous avoir conseillé dans le choix des variétés et pour les avoir plantés.



2022 : nouveau défi – mission accomplie

Sous couvert de Sully Espoir, association oeuvrant en faveur du Téléthon, avec le soutien et l'assistance logistique de la ville de Sully-sur-Loire, et le partenariat de toutes les communes du Val de Sully, la Rando de l'Espoir, pilotée par une dizaine de bénévoles "Les RandoCoeurs", a mobilisé plus de 450 marcheurs sur 6 jours sur 9 parcours pour une distance totale de 85 km.

Du 28 novembre au 3 décembre, la Rando de l'Espoir a traversé pour la première fois les 19 bourgs dont les municipalités aidées pour certaines d'associations locales, ont accueilli au départ et à l'arrivée chaleureusement les généreux RandoDonneurs autour d'une collation de bienvenue et d'encouragement.

Une aventure humaine et solidaire d'une semaine sur les chemins du territoire qui se solde par la collecte d'une somme honorable de 1506,50€ qui sera reversé intégralement à l'AFM Téléthon.

La Rando de l'Espoir, jour 2 – 3e circuit, a fait étape le mardi 29 novembre à Germigny-des-Prés rassemblant 42 marcheurs. Réunis dans la salle communale à l'invitation de la municipalité en présence de Monsieur le Maire Philippe THUILLIER et de Madame Martine DURAND conseillère municipale, les randonneurs ont été reçus autour d'une délicieuse collation avant de se diriger vers Saint-Benoît-sur-Loire quelques 12,5 km plus tard.

C'est l'occasion pour le comité d'organisation de la Rando de l'Espoir de remercier de tout cœur la municipalité de Germigny-des-Prés pour son accueil très convivial des participants du Téléthon permettant ainsi le bon déroulement de cette marche solidaire.



Comité des fêtes

L'assemblée générale a eu lieu en Septembre L'équipe fait peau neuve : Madame Gaëlle MALINGE est présidente et Madame Elyane PONCIN est présidente d'honneur. Plusieurs idées sont en réflexion.

Rando octobre Rose

Dimanche 16 octobre, malgré un ciel maussade, le soleil et la douceur de l'automne étaient présents

pour cette 2^e édition de la randonnée « Octobre Rose », organisée par le Comité des fêtes.

70 personnes environ ont profité d'un parcours de 7 km ou 9 km sur le Mesnil et en bords de Loire.

A cette occasion, l'intégralité des dons, 500,00€ ont été collectés et remis à la présidente de l'association « les Roses de Jeanne ».

Merci à tous les randonneurs pour leur générosité ! 😊



Gouter de Noël

Ce dimanche 11 décembre après-midi, le comité des fêtes a organisé un gouter de Noël. Autour d'un conte version Kamishibaï (théâtre de papiers japonais), une vingtaine d'enfants et leurs parents se sont retrouvés. Chaque enfant est reparti avec une pochette remplie de gourmandises conçue par un artisan du village. Une belle après-midi chaleureuse et pleine de gaieté qui a fait plaisir aux petites têtes blondes germignonnes !!



6

État civil

Période du 1^{er} septembre 2022 au 30 novembre 2022

Naissances :

Adèle, Aduzinda, Annie POULET née le 25/09/2022
Alaryc LEBOEUF FITTIPALDI né le 27/09/2022

Mariage : néant

Décès :

MOREAU Jeannine veuve BAUDRY, le 05/10/2022

Légende des guirlandes du sapin de Noël

La légende raconte qu'il y a très longtemps en Allemagne, une maman s'affairait à préparer les décorations de Noël ; l'arbre était dressé, la maison nettoyée et les araignées chassées. Le soir, le calme et la sérénité revenus, les araignées revinrent et découvrirent le sapin, elles entreprirent aussitôt l'assaut de l'arbre, le recouvrant de leurs toiles grises et poussiéreuses.

Lors de l'arrivée du Père Noël pour la distribution des cadeaux, il fut ravi de découvrir les araignées heureuses et satisfaites de leur travail de décoration du sapin, mais il ne put s'empêcher de penser à la tristesse de la mère qui allait retrouver son arbre décoré de toiles.

C'est pourquoi, pour satisfaire tout le monde le Père Noël transforma la décoration de fils grisâtres en fils d'or et d'argent. L'arbre de Noël se mit alors à scintiller et à briller de tous ses feux !

C'est pour cette raison que depuis, les décorations de nos sapins de Noël sont constituées de belles et brillantes guirlandes.

C'est aussi pour cette raison, que la légende dit qu'il faudrait toujours glisser, au milieu des branches de nos arbres de Noël, de gentilles petites araignées.

Mots mêlés de Noël



T R A I N E A U V O H C A D E A U X D X
L T D K T X G I M A I S O N Q Ç Z P C T
M D V I Y F H U R O D S H Q V D F Z R J
X A Q Z R S A U T A Z T E G Ç S N L X R
Z C J Z P R V C B L N V Q D T W J Q N F
B A D J I Y Q V Z R O U G E R F J E X K
B O U G I E S C R L S E P Q L I T Z K Q
B D C Q H N J N Y G L V S M E K Q K Y D
E I F B H W Z U B N U W R G L A C E Y X
Q T J L C A S S E N O I S E T T E A D R
H J Q H Z R B O U L E S P E R E N O E L
G U I R L A N D E Y H S D N E I G E Z R
P H P C X I F L U M I E R E S M A G I E
B Q L R C X K D L Y E T O I L E B R G Ç
M T Q M S U C R E D O R G E P H N F K Q
Z R U D I V Z O D W Y R K V H W C P Z V
F L O C O N S I Q S A P I N Z Z U U L A
Q H I V E R R J V J O L O K Y F W P R Y
K R P A I N D E P I C E Q V Z R E N N E
R V A M Q Y D E C E M B R E T I Ç I V X

GUIRLANDE
SAPIN
PERENOEL
BOULE
ETOILE
NEIGE
MAISON
ROUGE
PAINDEPICE

HIVER
DECEMBRE
TRAINEAU
RENNE
BOUGIES
CASSENOISETTE
MAGIE
SUCREDORGE
GLACE

LUMIERES
FLOCONS
CADEAUX

